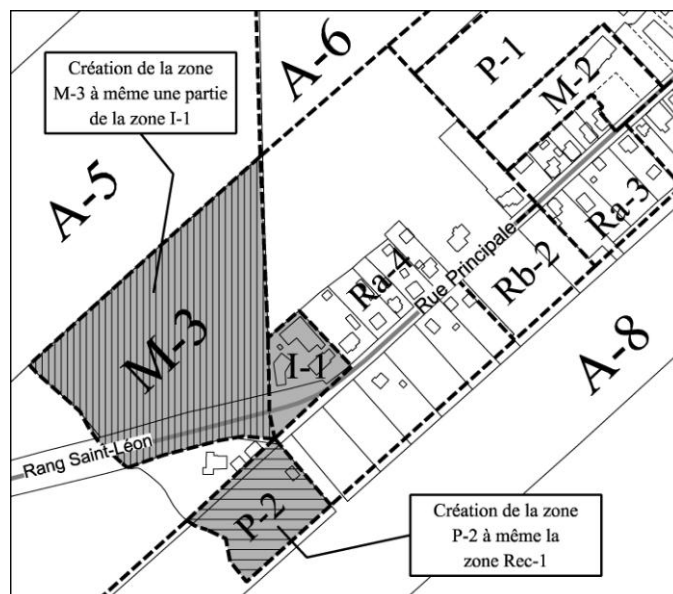


AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19-90 de la municipalité de Saint-Thuribe.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 10 juin 2013, le Conseil de la municipalité de Saint-Thuribe a adopté un projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19-90 afin de remplacer la zone récréative Rec-1 par une zone publique P-2 et de créer une zone mixte M-3 à même une partie de la zone industrielle I-1".
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juillet 2013 à 20h00 dans la salle du Conseil située au 375-A, rue Principale, Saint-Thuribe. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 385, rue Principale, Saint-Thuribe, aux heures régulières de bureau, soit les lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30.
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les modifications apportées au plan de zonage par ce projet de règlement sont illustrées sur le croquis ci-dessous:



DONNÉ À SAINT-THURIBE, CE 13 JUIN 2013.

Lise Chalifour, directrice générale
